

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Départemental de l'Action Sociale

Le comité Départemental de l'Action Sociale s'est tenu dans les locaux de la DDFIP le mardi 21 janvier 2014.

Le secrétariat de cette réunion est assuré par Mme M.B. Bayart, et le secrétariat adjoint par le syndicat F.O en la personne de D. Mortelette

Ordre du jour du CDAS

- Procès verbal du CDAS du 23 septembre 2013
- Compte rendu du CNAS du 5 décembre 2013
 - o Le budget de l'action sociale nationale 2014
 - o Note d'orientation 2014
 - o Présentation de la mise en place d'une nouvelle prestation d'action sociale en faveur de la garde d'enfants des 7/12 ans
 - o Compte rendu de l'enquête collective sur la restauration
- Compte rendu du Budget Départemental de l'action sociale 2013
- Préparation du Budget d'Initiative Locale 2014
- Questions diverses.

Procès verbal du 23 septembre 2013

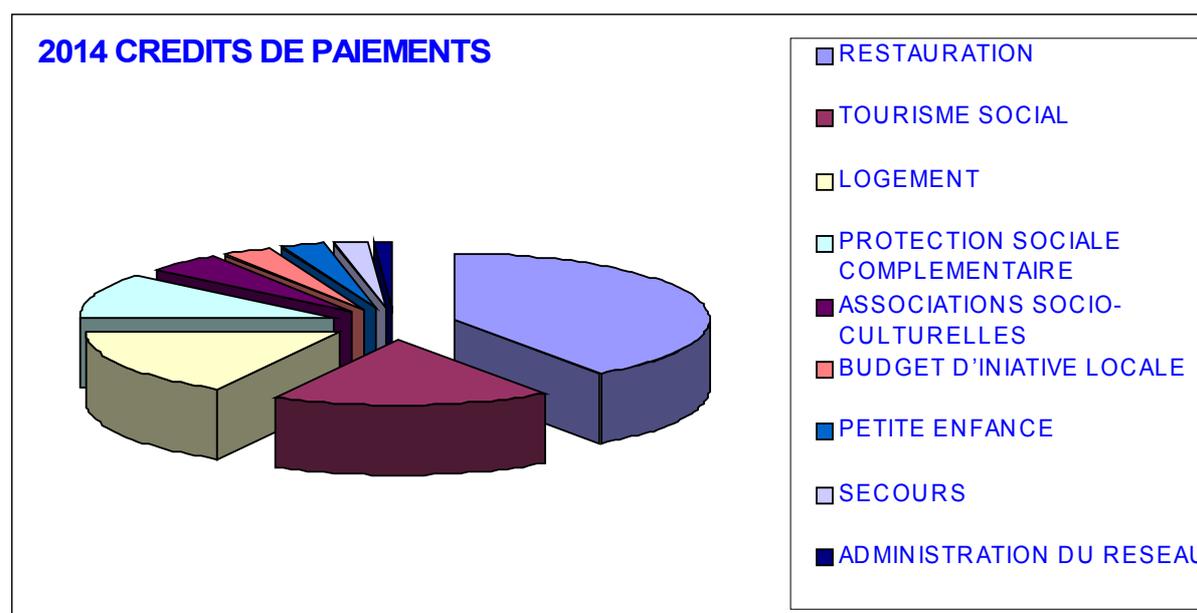
Ce procès verbal n'appelle de la part de CFTC DGFIP 62 aucune modification. Nous avons donc voté POUR son approbation.

Compte rendu du Comité National de l'Action Sociale du 5 décembre 2013

Lors de cette réunion, il a été discuté du budget 2014 pour l'action sociale ; de la note d'orientation pour 2014 ; de l'expérimentation de la prestation de garde des enfants de 7/12 ans et de l'enquête menée au niveau national sur les restaurants « finances ».

Budget de l'action sociale nationale 2014

Présentation du budget par nature : Le budget national de l'action sociale nationale s'élève à 154 319 500 € pour 2014.



Le principal poste de dépense reste la restauration, et la priorité est donnée à l'accès à une solution de restauration collective.

Le logement social qui est le 3ème poste de dépenses, comprend principalement la subvention allouée à l'ALPAF. Le parc de logement devrait s'élever à 10 928 logements dont 9367 en île de France.

Le budget de la petite enfance a été abondé pour faire face à la nouvelle prestation d'aide à la garde des enfants de 7 à 12 ans.

Le Budget d'Initiative Locale reste stable au regard du montant alloué par agent, il a été abondé des crédits consacrés à l'équipement des coins repas. En effet, dès cette année, l'aménagement des coins repas ne sera plus de la compétence nationale mais relèvera du comité départemental.

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

Note d'orientation 2014

- Les moyens financiers sont maintenus.

Les crédits destinés aux politiques d'action sociale et de santé sécurité au travail s'élevaient à 183 M€ dont 162 M€ pour l'action sociale et un peu plus de 20 M€ pour la santé et la sécurité au travail.

- Le réseau contribuera à l'effort de réduction des emplois à hauteur de 10 emplois.

CFTC DGFIP 62 salue l'effort fourni par l'administration de maintenir les moyens financiers dédiés à l'action sociale, mais déplore fortement que les services sociaux, sensés aider les agents en difficulté, se voient frappés par des réductions d'emploi.

- La « simplification » des procédures comptables sera poursuivie.

Les correspondants chorus ont pris en charge la gestion budgétaire et comptable, ils passent les marchés au plan départemental ou régional pour l'organisation des B.I.L.

Le service des achats de l'Etat a signé une convention avec l'UGAP pour la fourniture de matériels de restauration.

Un marché national de chèque cadeau a été passé pour faciliter l'organisation de l'arbre de Noël.

On s'inscrit là dans un effort de rationalisation des coûts, mais la mise en application n'a pas toujours été facile pour la délégation départementale de l'action sociale. Tout doit être pensé largement à l'avance en amont et ne laisse plus de place à l'imprévu.

Les orientations 2014

Les grands axes prioritaires que constituent la restauration, l'aide au logement et l'aide à la garde d'enfants restent d'actualité. L'action sociale doit aussi veiller à apporter un soutien particulier aux agents actifs ou retraités, les plus fragiles.

L'enquête sur la restauration a confirmé la nécessité d'une rationalisation passant notamment par la réduction du nombre d'associations gestionnaires et un effort de mutualisation entre les associations, notamment s'agissant des marchés passés avec les prestataires de restauration collective.

Un état des lieux sur le logement sera réalisé dans chaque département.

Une nouvelle prestation d'aide à la garde d'enfants ciblée sur les 7 / 12 ans sera expérimentée dans 3 régions (dont la nôtre).

Le dialogue social

Il sera élargi au sein du CDAS aux priorités de l'action sociale ministérielle (restauration, logement ..)
Le B.I.L permet de financer des actions locales au delà des actions traditionnelles.

Le programme d'équipement des coins repas sera financé sur le B.I.L.

Les programmes d'actions prendront en compte les agents les plus fragiles (conseiller en économie sociale et familiale).

Les actions de convivialité ont leur importance . Cependant les séjours à l'étranger relèvent de l'ATSCAF et non des CDAS.

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 3 -

Présentation de la mise en place d'une nouvelle prestation d'action sociale en faveur de la garde d'enfants des 7/12 ans

Cette prestation va être expérimentée dans notre région(et dans 2 autres), dans un premier temps pour la fin du 1^{er} semestre 2014.

Cette prestation vient en complément des réservations de places en crèches et du CESU interministériel pour les 0/6 ans.

Elle prendra la forme d'un CESU pré-financé qui financera la garde d'enfants à domicile, hors du domicile, les services d'accueil périscolaire, le soutien scolaire...(une note d'application devra fixer les modes d'attributions)

Elle sera soumise à conditions de ressources pour venir en aide aux familles.

Le montant annuel de l'aide accordée (200€ 300€ 400€) est déterminé en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts du foyer fiscal.

Une bonification de 20% sur chaque tranche au bénéfice des agents en situation mono-parentale et des familles ayant des enfants handicapés est prévue.

Compte rendu de l'enquête collective sur la restauration

Une enquête nationale a été lancée auprès de l'ensemble des associations de gestions des restaurants financiers (270 restaurants).

Le fonctionnement des associations de gestion de restaurants reste très peu formalisé. Dans la moitié des cas aucune convention ne régit les relations avec la Direction hébergeante. Peu d'associations formalisent leur comptabilité et les prestataires ne sont pas toujours remis régulièrement en concurrence.

On note des fluctuations de la fréquentation des « cantines » et une difficulté à mobiliser des agents pour s'engager dans la gestion des restaurants.

Il ressort de cette enquête 3 axes de travail :

1/ poursuivre le travail de connaissance du fonctionnement des associations de gestion, y compris au sein des CDAS ;

2/ améliorer la gestion des associations par la mise à disposition d'outils adéquats ;

3/ rationaliser les structures et mutualiser les compétences.

Compte rendu du Budget Départemental 2013

Vous trouverez ci-dessous la présentation de la délégation départementale des services sociaux :

Coordonnées de la délégation

5 Rue du Docteur Brassart
S.P. 15
62034 ARRAS Cedex
Tél. 03 21 23 47 55
Fax 03 21 71 86 16
Mél : Deleg62.sg-drh3c@finances.gouv.fr

Composition de la délégation :

Mme Béatrice GAUDRILLER : déléguée des services sociaux ;

Mmes Véronique NAVARETTE
Marie-Béatrice BAYART : assistantes de délégation ;

Mmes Sylvie NIELLINI
Christine VAN DE WALLE : assistantes de service social ;

Mme Françoise RIVAUX : Infirmière ;

Mmes Nathalie MALONNE
Marie-Dominique DELEPLACE : médecins de prévention ;

Les services rattachés à la délégation du Pas de Calais sont :

- La DDFIP
- La DGDDI (douanes)
- LA DDPP (ex DGCCRF)
- La DREAL
- Le DIRECCTE
- Le Secrétariat général (les agents qui dépendent de ce secrétariat sont les agents de la délégation et du CHS CT)

Rencontrer les assistantes sociales permet une écoute attentive, une aide à la réflexion et à la décision, et un soutien dans les démarches. N'hésitez pas à les contacter, elles vous accueillent en toute discrétion.

Les lieux et heures de leurs permanences sont disponibles :

http://monalize.alize/gcp/pages/site/alize/lang/fr/Accueil/RessourcesHumaines/Action_sociale_/Les_intranets_dupart134523/62_Pas_de_Calais45153/La_delegation137519

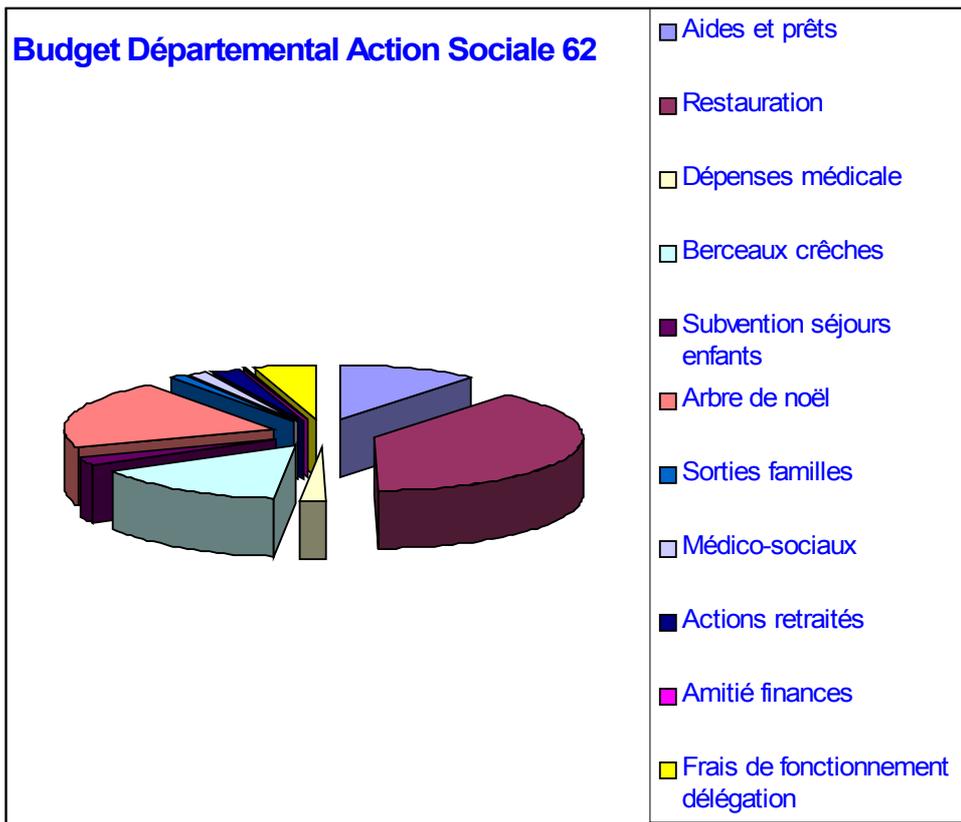
A noter que Mme NIELLINI assure une permanence au CDFP de Calais, le 2ème jeudi du mois de 10h30 à 12h30

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 5 -

Le montant total du budget de la délégation du Pas de Calais s'est élevé à 290 000 € pour l'année 2013.



CFTC DDFIP 62 s'est étonnée de la présence d'une dépense non inscrite(et donc non votée par vos représentants syndicaux) ainsi que de l'évolution de certaines dépenses qui ne correspondaient plus au final à ce qui avait été décidé lors du vote du budget.

Interrogée sur ces points, la Présidente nous a indiqué avoir dû faire des réajustements d'urgence en fin d'année ... Elle s'est engagée à nous tenir informés si de telles décisions devaient se répéter à l'avenir..

Nous espérons que ces paroles ne seront pas vaines, et que les décisions prises en groupe de travail seront désormais respectées.

Préparation du Budget d'initiative locale pour 2014

Le B.I.L., recalculé pour tenir compte de l'évolution des effectifs dans les départements, a été abondé des crédits consacrés à l'équipement des coins repas. En effet, dès cette année, l'aménagement des coins repas ne sera plus de la compétence nationale mais relèvera du comité départemental.

Le B.I.L est une partie du budget global de la Délégation Départementale de l'Action Sociale du Pas de Calais. Sa répartition se fait en groupe de travail par les organisations syndicales qui proposent différentes actions, il est validé par le comité départemental.

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

Pour 2014, le budget d'initiative locale s'élève à 82 800,00 €.

Comme tous les ans, il sera réparti entre les différentes actions à mener par la délégation, sorties des familles et des retraités, arbre de Noël, actions médico-sociale (CESF, psychologues, action de prévention santé) et aménagement de coins repas.

Rappelons que pour obtenir l'aménagement d'un coin repas, certaines conditions sont à remplir : être à plus d'un kilomètre d'un restaurant administratif, ne pas bénéficier d'une autre convention de restauration et avoir à disposition un salle dédiée à cet effet.

Il a été décidé que le montant des chèques cadeaux pour les enfants de 13 à 17 ans seraient revalorisés de 18 à 20€.

Vos représentantes CFTC DGFIP 62 restent à votre disposition : n'hésitez pas à les contacter pour un renseignement, une précision.

Compte rendu de vos représentantes CFTC DGFIP 62 au C D A S

Martine HENNEQUIN

DDFiP comptabilité

Anne Laure WAGUET

SIP de CALAIS



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 7 -